

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1081

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE LIMINAIRE

Rédiger ainsi la dernière colonne du tableau de l'alinéa 2 :

Prévision 2020
-2,2
0,1
-0,1
-2,2

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de rétablir, dans le tableau de l'article liminaire présentant notamment la prévision de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques pour 2020, les prévisions du projet de loi de finances en revenant sur la révision provisoire de l'article liminaire nécessitée par le rejet par le Sénat des crédits de certaines missions.